



Recommandations concernant la sécurité dans les exploitations pratiquant le programme « Visites d'étables »

En ouvrant les portes de votre étable aux visiteurs, vous en êtes responsable sur tout le site de l'exploitation. Cette responsabilité est comparable à celle que vous avez à l'égard des employés. Étant donné que la famille paysanne invite activement les visiteurs à séjourner à la ferme de façon permanente pendant une durée plus ou moins longue, les conditions d'assurance sont comparables à celles d'un zoo. **Toutes les exploitations pratiquant le programme « Visites d'étables » doivent contrôler que leur assurance responsabilité civile couvre effectivement les sinistres qui pourraient survenir dans ce cadre. A cet effet, nous vous prions de demander à votre assurance responsabilité civile une confirmation écrite de la couverture de ce risque à hauteur de CHF 5 millions au minimum.**

L'essentiel en bref :

- Étendez de façon importante la couverture d'assurance de votre exploitation ainsi que la prévention.
- Notez que les visiteurs, particulièrement les enfants, ont de la peine à évaluer les risques inhérents à une exploitation agricole. Il faut donc faire preuve d'une grande prudence.
- Informez les visiteurs des mesures de sécurité au moyen d'un panneau, d'un prospectus ou de vive voix.
- Définissez exactement où peuvent aller les visiteurs en veillant à rendre constamment inaccessibles les zones à risque.
- Observez scrupuleusement le système de sécurité *agriTOP* et faites-vous conseiller par le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA).
- N'oubliez pas que les accidents n'arrivent pas par hasard et qu'ils peuvent être évités.
- Annoncez les accidents en premier lieu à l'assurance-accidents personnelle du blessé.

agriTOP - Prévention des accidents et sécurité au travail

Les exploitations qui emploient des travailleurs ont besoin du concept de sécurité *agriTOP*. *agriTOP* comprend une formation sur la sécurité, la santé et l'ergonomie, assortie d'une documentation complète, de listes de contrôle, du classeur SPAA « Service de prévention des accidents dans l'agriculture » ainsi qu'une formation complémentaire dans les règles. L'adhésion à *agriTOP* est vivement recommandée à toutes les exploitations qui pratiquent « Visites d'étables ». (voir coordonnées ci-dessous)

Bâtiments

Une ferme comprend des parties de bâtiments dangereuses. Partout où c'est le cas, des installations de protection appropriées doivent être aménagées.

Substances dangereuses

Tout ce que l'on trouve à la ferme n'est pas mangeable ou potable. Les engrais, huiles, graisses, produits phytosanitaires et carburants doivent être conservés de façon que les visiteurs ne subissent aucun dommage. Les plantes toxiques doivent être mises à l'écart.

Animaux

Tous les animaux ne sont pas habitués à l'irruption de visiteurs. Les installations de protection ne sont pas seulement aménagées pour protéger les visiteurs des animaux, mais également pour protéger les animaux des visiteurs. Le règlement d'étable doit être affiché à l'entrée de l'étable et bien visible pour les visiteurs.

Tracteurs et machines

Tracteurs et machines ne sont pas des jouets ! La famille paysanne doit donner son consentement pour qu'un visiteur puisse l'accompagner sur le tracteur ou un autre véhicule. Dans ce cas, des installations de protection doivent être installées et entretenues.

Silos, fosses à purin

Il y a un danger de gaz et d'émanations. Les mesures de sécurité dans les silos doivent être respectées. Les fosses à purin doivent être entièrement et solidement couvertes.

Ne pas oublier!

Le prestataire de « Visites d'étables » doit prévenir les dommages que pourraient subir les visiteurs. Celui qui néglige les mesures de sécurité peut être tenu financièrement pour responsable en cas de sinistre.

Conseils pour la prévention des accidents dans l'agriculture :
Service de prévention des accidents dans l'agriculture
Centre agriTOP c/o SPAA
Grange-Verney
1510 Moudon
Tel. 021 557 99 18
Fax 021 557 99 19
www.bul.ch/fr
spaa@bul.ch